

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2022 à 19H30
Salle de l'Envol

En présence de soixante-trois citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il remercie les citoyens présents, nomme MM Jean-Luc Geneux et Hermann Nickel scrutateurs, excuse quelques personnes et rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole de la dernière assemblée primaire

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 juin 2022.

Par soixante voix pour, deux voix contre et une abstention, celui-ci est approuvé.

2. Dépense non obligatoire supérieure à 5 % des recettes brutes

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil municipal pour engager des dépenses non obligatoires se monte à environ Fr. 650'000.-.

En regard du projet de construction d'une nurserie, crèche et UAPE, dont une dépense de Fr. 8'000'000.- a d'ores et déjà été autorisée, la présente assemblée primaire doit se prononcer pour un complément de Fr. 3'000'000.-. En effet le bureau JET Architectes Sàrl, lauréat du concours, a, en collaboration avec le conseil municipal et les utilisateurs du futur bâtiment, arrêté le programme d'équipement et estimé à Fr. 11'000'000.- le devis général.

L'écart entre l'enveloppe du concours et ce devis général est commenté et justifié par le président Thurre et Mme Jeanne Wellinger du bureau JET Architectes Sàrl présente le projet dont la prise de possession est agendée à 2024.

A la question d'une citoyenne si les enfants de l'UAPE auront une interaction avec la cour d'école, il est répondu que l'espace extérieure prévu pour ses enfants lorsqu'ils sont sous la responsabilité de la structure des Tapagoilles sera dans l'espace central du projet.

Par soixante voix pour, zéro voix contre et trois abstentions, les citoyens autorisent le conseil municipal à effectuer cette dépense non-obligatoire.

3. Crédit d'engagement lié à l'investissement

- Demande d'un crédit

Le président Thurre informe que pour financer l'investissement municipal validé au point précédent, un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 3'000'000.- est nécessaire.

Par soixante voix pour, zéro voix contre et trois abstentions, les citoyens autorisent le conseil municipal à effectuer ce crédit d'engagement complémentaire.



4. Budget 2023 de la municipalité

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente le budget qui présente un excédent de charges de Fr. 1'155'505.- et des investissements nets de Fr. 7'500'200.-.

L'assemblée intervient avec les questions suivantes :

- Existe-t-il des forfaits fiscaux à Saillon ? La réponse est oui.
- Comment est-ce que les personnes incontinentes sont informées de l'offre de sacs taxés ? Il est répondu que l'information est délicate et sensible à faire passer, que la meilleure information est le bouche à oreille.
- Il est répondu à un citoyen que le revenu de la péréquation financière est comptabilisé sous le compte 930.4621.10.
- A la question d'une citoyenne sur l'augmentation de la masse salariale il est répondu que la commune prévoit d'engager un technicien communal avant le départ à la retraite du titulaire du poste et d'engager un manager destination pour la gestion et coordination de toutes les activités touristiques et culturelles de Saillon.
- Un citoyen demande si les finances communales sont à la hauteur des ambitieux investissements et s'il est prévu une augmentation des impôts ? Il lui est répondu qu'une augmentation des impôts n'est pas prévue et que les charges de fonctionnement devront être maîtrisées sous réserve des augmentations des charges liées qui nous sont imposées.
- Un citoyen indique que l'état des vestiaires du terrain de football est honteux. La réponse est que ce projet a évolué en accord avec le FC Saillon et que, face aux importants investissements en cours, il a été biffé des budgets.

- Adoption

Par cinquante-six voix pour, quatre voix contre et trois abstentions, l'assemblée primaire adopte le budget 2023 de la municipalité.

5. Planification financière

- Lecture

La planification 2024-2026, disponible dans le fascicule mis à disposition, est succinctement commentée aux citoyens.

6. Divers

Le président ouvre les divers en présentant l'évolution de la population et en indiquant que des zones réservées ont été créée sur le territoire communal. Il indique également l'état de préparation qui doit être mis en place en cas de pénurie énergétique.

Les divers suivants sont traités :

- Un citoyen indique qu'il existe des onduleurs ou batterie pour les personnes qui devaient en avoir besoin médicalement en cas de coupure de courant.
- Un citoyen demande si les prestations pour collectivités publiques (PCP) reversées par Génédis vont augmenter suite à l'augmentation du coût de l'électricité ? Il lui est répondu que cette augmentation va influencer les PCP mais que la consommation électrique devrait baisser.



Commune de
Saillon

- Il est demandé si la commune ou le canton, tout comme au canton de Vaud, ne devrait pas obliger l'extinction d'enseignes lumineuses après une certaine heure ? Il est répondu qu'en Valais les bases légales manquent et que chaque citoyen ou commerce est libre de suivre les consignes. La commune de son côté fait l'effort énergétique, notamment dans le chauffage des bâtiments.
- Un citoyen remercie les employés communaux pour l'accueil et la qualité du travail fourni.
- Le président du FC Saillon remercie la commune pour le soutien apporté à l'entretien des infrastructures et à l'aide aux sociétés locales mais déplore le fait que le projet de vestiaires ait disparu des budgets municipaux.

Après ces quelques divers, le président lève cette assemblée primaire en remerciant ses participants.

Il est 21h15.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc